

CONDITIONS DE VALIDITE D'UNE PRISE EN CHARGE FINANCIERE **CLINIQUES UNIVERSITAIRES SAINT-LUC**

A QUI DE DROIT

Afin que les Cliniques Universitaires Saint-Luc puissent tenir compte d'une prise en charge financière,

Le document doit impérativement:

- Etre un document original.
- Etre envoyé par courrier, fax, email. L'expéditeur assume la responsabilité de pouvoir fournir l'original sur simple de demande.
- Etre adressé aux Cliniques universitaires Saint-Luc – Service Admissions

Il doit y être clairement noté :

- Le nom, prénom et date de naissance du ou des patients couverts
- La période couverte
- Les soins pris en charge :
 - Soins ambulatoires (y compris journées forfaitaires)
 - Hospitalisation ainsi que le type de chambre (Privée ou commune)
- Une adresse de facturation précise
- Un cachet d'authentification, la signature et le nom du signataire

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire au +32(2)764.12.99 ou par email à pec-saintluc@uclouvain.be

Mme Isabelle Pluinage,
Chef des Services Admissions & Planification des séjours

Le présent document n'engage en rien les Cliniques universitaires Saint-Luc envers le patient et n'est édité qu'à titre informatif.